PicTalk

Accord de traitement des données – Pictalk Buddy

Modèle, version du 3 novembre 2026

1. Parties et objet

Le présent accord encadre le traitement des données personnelles réalisé par Pictalk pour le compte de l'Établissement lorsque celui-ci utilise Pictalk Buddy, conformément à l'article 28 du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Il s'inspire des clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne pour la relation entre responsable de traitement et sous-traitant (décision d'exécution (UE) 2021/915).

Entre :

- **L'Établissement** : [nom de l'établissement ou de la collectivité], dont le siège est situé [adresse], représenté par [nom, fonction], ci-après le « Responsable de traitement » ;
- **Pictalk** (Pictalk Speech Made Easy), association loi 1901 dont le siège est situé au 13 rue Professeur Pierre Marion, 69005 Lyon, représentée par Marie Caquineau, présidente, ci-après le « Sous-traitant ».

Le présent accord complète le contrat ou les conditions d'abonnement à Pictalk Buddy conclus entre les parties (le « Contrat principal »). En cas de contradiction sur la protection des données, le présent accord prévaut.

Il entre en vigueur à sa signature et prend fin à l'expiration du Contrat principal, sous réserve des obligations de restitution et de suppression prévues à l'article 3.8.

2. Description du traitement

Pictalk traite les données uniquement pour fournir Pictalk Buddy à l'Établissement, pendant la durée du Contrat principal.

ÉLÉMENT	DESCRIPTION
Nature des opérations	Hébergement, stockage, synchronisation entre appareils, affichage, synthèse vocale, envoi de notifications, sauvegarde, suppression
Finalités	Fournir l'agenda, les séquences et les cahiers visuels aux élèves ou personnes accompagnées ; assurer le support, la sécurité et la correction des erreurs
Personnes concernées	Élèves ou personnes accompagnées, y compris des mineurs ; personnels de l'Établissement (enseignants, accompagnants) ; le cas échéant, parents ou représentants légaux
Données de compte	Nom, prénom et adresse e-mail des adultes qui gèrent les comptes ; identifiant utilisateur
Contenus	Événements de l'agenda (titre, date, heure, lieu), séquences, cahiers, pictogrammes et étiquettes, images et fichiers téléversés, liens et vidéos ajoutés
Préférences	Langue, taille de police, voix
Données techniques	Adresse IP, modèle et système de l'appareil, identifiant d'appareil, version de l'application, jeton de notification, rapports d'erreur
Données d'usage	Écrans consultés, fonctionnalités utilisées

ÉLÉMENT	DESCRIPTION
Journaux de communication CAA	Pictogrammes utilisés et phrases construites ; collectés uniquement avec consentement, conservés 3 mois au maximum
Lieu de traitement	France (OVHcloud : Paris, Gravelines, Strasbourg) ; sous-traitants ultérieurs listés en annexe 1
Durée de conservation	Jusqu'à la suppression du compte, ou suppression après un an d'inactivité ; journaux CAA : 3 mois ; sauvegardes : 2 jours

Données sensibles. Les contenus saisis peuvent révéler indirectement des informations sur la santé ou le handicap d'un élève. L'Établissement veille à n'y saisir que les informations nécessaires à l'accompagnement.

3. Obligations de Pictalk

3.1 Instructions. Pictalk traite les données uniquement sur instruction documentée de l'Établissement, constituée par le Contrat principal, le présent accord et l'utilisation de l'application. Si une instruction lui semble contraire au RGPD, Pictalk en informe immédiatement l'Établissement. Pictalk n'utilise pas les données à ses propres fins : ni publicité, ni revente, ni profilage, ni entraînement de modèles d'intelligence artificielle.

3.2 Confidentialité. Seules les personnes habilitées de Pictalk accèdent aux données, dans la limite de leurs fonctions. Elles sont tenues à la confidentialité.

3.3 Sécurité. Pictalk met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles décrites en annexe 2.

3.4 Sous-traitance ultérieure. L'Établissement autorise les sous-traitants ultérieurs listés en annexe 1. Pictalk informe l'Établissement par e-mail de tout ajout ou remplacement au moins 30 jours à l'avance ; l'Établissement peut s'y opposer pendant ce délai. Pictalk impose à chaque sous-traitant ultérieur les mêmes obligations de protection des données et reste responsable de leur respect.

3.5 Transferts hors UE. Les données de compte et les contenus ne sont pas stockés hors de l'Union européenne. Les seuls transferts possibles sont listés en annexe 1 : la gestion des abonnements (RevenueCat, encadrée par les clauses contractuelles types de la Commission européenne), l'envoi des e-mails liés au compte (SendGrid, encadré par le Data Privacy Framework UE–États-Unis) et des fonctions optionnelles, encadrées par une décision d'adéquation ou limitées à l'adresse IP. L'Établissement peut demander que ces fonctions optionnelles ne soient pas utilisées. Pictalk ne réalise aucun autre transfert hors de l'Union européenne sans instruction documentée de l'Établissement, sauf obligation légale.

3.6 Assistance. Pictalk aide l'Établissement à répondre aux demandes d'exercice des droits (accès, rectification, effacement, limitation, portabilité, opposition), notamment par les fonctions de modification et de suppression de l'application. Si une personne concernée s'adresse directement à Pictalk, celle-ci transmet la demande à l'Établissement sans délai. Pictalk aide aussi l'Établissement, si besoin, à réaliser une analyse d'impact (AIPD) et, le cas échéant, à consulter l'autorité de contrôle (articles 35 et 36 du RGPD).

3.7 Violations de données. Pictalk notifie à l'Établissement toute violation de données personnelles dans un délai maximal de 48 heures après en avoir pris connaissance, par e-mail à l'adresse indiquée par l'Établissement. La notification décrit la nature de la violation, les données et personnes concernées, les conséquences probables et les mesures prises.

3.8 Fin du contrat. À la fin du Contrat principal, le groupe de l'Établissement passe en lecture seule : on ne peut plus y ajouter de personnes ni le modifier. Les comptes des personnes accompagnées restent accessibles à elles-mêmes et à leur famille ou représentant légal, comme des comptes individuels au prix libre ; Pictalk les traite alors en tant que responsable de traitement, selon sa politique de confidentialité. Un compte sans connexion pendant un an est supprimé automatiquement. Sur demande de l'Établissement, Pictalk lui restitue les données dans un format

courant et supprime les comptes et contenus créés pour lui dans un délai de 30 jours ; les sauvegardes, conservées 2 jours, sont effacées dans les 2 jours suivants. Pictalk confirme la suppression par écrit.

3.9 Audits. Pictalk met à disposition de l'Établissement les informations nécessaires pour démontrer le respect du présent accord. L'Établissement peut réaliser un audit, à ses frais, avec un préavis de 30 jours et au plus une fois par an, sauf violation avérée.

3.10 Registre. Pictalk tient un registre des traitements effectués pour le compte de l'Établissement (article 30.2 du RGPD).

4. Obligations de l'Établissement

L'Établissement, en tant que Responsable de traitement :

- détermine les finalités de l'utilisation de Pictalk Buddy et dispose d'une base légale pour le traitement ;
- informe les élèves, leurs parents ou représentants légaux et ses personnels du traitement, et recueille les consentements nécessaires, notamment pour les journaux de communication CAA ;
- ne saisit dans l'application que les données nécessaires à l'accompagnement ;
- gère les accès de ses personnels et supprime les comptes qui ne sont plus utilisés ;
- répond aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées, avec l'aide de Pictalk ;
- informe les familles, avant la fin du Contrat principal, que les comptes seront conservés comme comptes individuels et qu'elles peuvent en demander la suppression ;
- indique à Pictalk une adresse e-mail de contact pour les notifications prévues au présent accord : [adresse].

5. Manquements et résiliation

Si Pictalk manque à ses obligations au titre du présent accord, l'Établissement peut suspendre ses instructions de traitement jusqu'à la mise en conformité. Si la mise en conformité n'intervient pas dans un délai d'un mois, l'Établissement peut résilier le Contrat principal pour la partie concernée.

6. Droit applicable

Le présent accord est soumis au droit français. Tout litige relatif à son exécution relève des tribunaux compétents de Lyon.

Annexe 1 – Sous-traitants ultérieurs autorisés

Toutes les données de compte et tous les contenus sont stockés en France chez OVHcloud. Les autres prestataires ne reçoivent que les données indiquées.

PRESTATAIRE	USAGE	DONNÉES TRANSMISES	LOCALISATION
OVHcloud	Hébergement, base de données, fichiers, sauvegarde quotidienne, mises à jour de l'application	Toutes les données du Service	France (Paris, Gravelines, Strasbourg)
PostHog	Statistiques d'usage, sans enregistrement d'écran	Événements d'usage	UE

PRESTATAIRE	USAGE	DONNÉES TRANSMISES	LOCALISATION
Sentry	Rapports d'erreurs	Traces d'erreur, appareil, identifiant utilisateur	Allemagne
OneSignal	Notifications push, remises aux appareils par Apple (APNs) et Google (FCM)	Jeton push, identifiant utilisateur	UE
RevenueCat	Abonnements et achats intégrés	Identifiant utilisateur, achats	États-Unis (clauses contractuelles types)
SendGrid (Twilio)	E-mails liés au compte	Adresse e-mail, nom	États-Unis (Data Privacy Framework)

Services tiers liés à des fonctions optionnelles, appelés uniquement quand la fonction est utilisée :

SERVICE	FONCTION	DONNÉES TRANSMISES	LOCALISATION
OpenStreetMap	Cartes et recherche d'adresse	Adresse saisie, adresse IP	UE / Royaume-Uni (adéquation)
YouTube (Google)	Vidéos ajoutées aux tableaux	Adresse IP, vidéo consultée	États-Unis (Data Privacy Framework)
ElevenLabs	Voix premium avec la clé de l'utilisateur	Texte à prononcer	États-Unis
ipify	Affichage du prix local et du panneau de dons (pays déduit de l'adresse IP)	Adresse IP	États-Unis
Hugging Face	Téléchargement du modèle de voix local	Aucune (adresse IP du téléchargement)	CDN

Annexe 2 – Mesures de sécurité

- Chiffrement de tous les échanges entre l'application et les serveurs (HTTPS).
- Authentification centralisée des utilisateurs (Keycloak).
- Base de données PostgreSQL isolée, accessible uniquement depuis le réseau privé du cluster.
- Infrastructure répartie sur deux sites OVHcloud (Paris et Gravelines).
- Sauvegarde quotidienne de la base dans un centre de données distinct (Strasbourg).
- Accès aux données de production limité aux personnes habilitées de Pictalk.
- Surveillance de la disponibilité des services et rapports d'erreurs centralisés.
- Pas d'enregistrement d'écran, pas de traceur publicitaire.

Signatures

POUR L'ÉTABLISSEMENT	POUR PICTALK
Nom :	Nom : Marie Caquineau

POUR L'ÉTABLISSEMENT	POUR PICTALK
Fonction :	Fonction : Présidente
Date :	Date :
Signature :	Signature :